



## Commission Solidarité & Santé

**Mercredi 4 Mars 2020**

Commission Solidarité & Santé: 10 titulaires et 3 suppléants  
Direction Jeunesse & Sports – Conseil des Collégiens : Pascale VALLE & Jean-Luc AUBERT & Laurent FOULON

### Actualités



### Les Élections municipales

Dans chaque commune (34 968 en France en 2019), les 15 et 22 mars prochain, les habitants sont appelés à se rendre aux urnes pour élire leur maire. Les élections municipales se déroulent tous les 6 ans ; les actuels élus du Conseil des Collégiens seront donc « électeurs et électrices » lors des prochaines élections de 2026.

#### 🔗 Quelles conditions pour voter ?

- être de nationalité française, ou ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne
- avoir plus de 18 ans avant le premier jour de l'élection ;
- être inscrit sur la liste électorale de la commune



En France, à sa majorité, chaque jeune est inscrit automatiquement sur les listes électorales, suite au recensement citoyen au moment de ses 16 ans. Si l'inscription d'office n'a pas pu avoir lieu (recensement tardif, déménagement après le recensement, ...), il doit demander à être inscrit sur les listes électorales auprès de sa mairie. Une carte électorale lui sera alors remise.

#### 🔗 Quelles conditions pour se présenter?

- avoir plus de 18 ans avant le 1<sup>er</sup> jour de l'élection, être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne et être inscrit sur les listes électorales.
- Constituer une candidature individuelle ou groupée ou une liste, autrement dit regrouper des personnes autour de soi.

Le candidat maire est la personne qui *conduit* la liste. Si sa liste a la majorité, il y a de grandes chances pour qu'il devienne le maire de la commune. Les autres personnes de la liste majoritaire sont les adjoints du maire et les conseillers municipaux. Les personnes élues sur les autres listes seront des conseillers municipaux.

### ↳ Les modes de scrutin\* (mode de vote)

Selon le nombre d'habitants (et non d'électeurs), la constitution des listes et la façon de voter est différente.

- **Pour les communes de moins de 1000 habitants**, c'est un scrutin majoritaire. Les candidats présentent obligatoirement une candidature individuelle. Toutefois, plusieurs candidats peuvent se regrouper et présenter une candidature dite groupée (il ne s'agit pas de liste). Les électeurs ont la possibilité de rayer et de rajouter d'autres noms. Il n'y a pas obligation de parité\* (il n'est pas obligatoire qu'il y ait autant de candidates que de candidats).
- **Pour les communes de plus de 1000 habitants**, C'est un scrutin proportionnel de liste, à deux tours. Les listes sont bloquées, on ne peut ni rayer, ni ajouter un nom ou des noms sous peine d'annulation du bulletin (vote nul). Les listes doivent être paritaires en respectant l'alternance femme- homme.

### ↳ Qui sera élu ?

Les élections ont lieu à deux tours de scrutins séparés d'une semaine.

- **Le premier tour**

Ceux qui obtiendront la majorité absolue (la moitié des électeurs plus un) seront élus.

- **Le second tour**

Sans majorité absolue au premier tour, on procède à un second tour le dimanche suivant.



En 2019, la part des femmes dans les conseils municipaux est de 39,9%, toutes tailles de communes confondues. Si des progrès ont été réalisés dans l'application du principe de la parité dans les élections politiques, seulement 17% de femmes occupent la fonction de maire. Afin de renforcer ce principe, une proposition de loi a été déposée dans le but d'obtenir une parité dans les conseils municipaux des communes de moins de 1000 habitants ainsi qu'une parité aux postes d'adjoints, une mixité entre maire et 1<sup>er</sup> adjoint.

### ↳ Municipales 2020 - Étude<sup>1</sup> sur le comportement électoral des jeunes (18-25 ans) <https://www.anacej.fr/post/municipales-2020-les-resultats-vote-des-jeunes>

- *Extrait des résultats du sondage « Les jeunes et le vote aux municipales 2020 »*

Le nombre de jeunes déclarants être inscrits sur les listes électorales ne fait que baisser d'année en année, ils ne sont plus que 76% contre 87% en mars 2017. Alors que 88% des jeunes savent que les élections municipales approchent, seulement 3 jeunes sur 10 prévoient aller voter.



<sup>1</sup> Étude réalisée en mars 2020 par l'IFOP pour l'ANACEJ (Association Nationale de Conseils de jeunes et d'Enfants)

Les écologistes (16%) et les listes citoyennes (12%) arrivent en tête des intentions de vote mais il faut rester prudent car un jeune sur deux déclare pouvoir encore changer d'avis et il est difficile d'analyser ce que veut dire « autres listes », largement devant avec 30 % d'intentions de vote.



## Projet journée internationale du 25 novembre « Élimination des violences faites aux femmes et aux filles »



### Violences faites aux femmes, de quoi parle t-on ?

La journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes est une journée célébrée le 25 novembre et soutenue par l'Organisation des Nations unies. Ce jour là, en France, plusieurs grandes marches et diverses manifestations sont organisées pour lutter contre ces violences qui constituent une violation des droits des filles et des femmes.

### Les violences sexistes et sexuelles : des fléaux mondiaux

Les violences sexistes et sexuelles constituent un frein majeur à l'émancipation des filles. Elles les maintiennent dans une situation d'inégalité face aux hommes et les privent de leur possibilité d'étudier, de travailler, de s'exprimer et de prendre librement des décisions qui les concernent.

Les violences sexuelles portent atteinte aux droits fondamentaux de la personne notamment à son intégrité physique et psychologique. Elles sont l'expression de la volonté de pouvoir de l'auteur qui veut assujettir la victime. Le responsable de l'agression sexuelle est l'auteur quelles que soient les circonstances de la violence sexuelle.

A travers le monde, de nombreuses formes de violences sexistes et sexuelles existent :

- le harcèlement sexuel, (*dans la rue, à l'école ou au travail*)
- les agressions sexuelles
- les viols,
- les violences conjugales
- les mutilations génitales féminines, (*pratiques traditionnelles*)
- les mariages précoces et forcés d'enfants, (*pratiques traditionnelles*)

↳ En France, en moyenne, **une femme est tuée tous les 3 jours** par son conjoint ou ex-conjoint.



Une femme tient un panneau qui énumère les noms des victimes de féminicides en France pour les onze premiers mois de 2019, lors d'une manifestation à Marseille, le 23 novembre 2019. [afp.com/CLEMENT MAHOUDEAU](http://afp.com/CLEMENT MAHOUDEAU)

↳ Dans le monde, chaque année, **12 millions de filles** sont mariées de force avant l'âge de 18 ans (*Unicef*) et on estime que **3 millions de filles**, pour la majorité de moins de 15 ans, risquent d'être soumises à la pratique de l'excision<sup>2</sup> chaque année.



<sup>2</sup> L'excision est une mutilation génitale féminine

## Solidarité & Santé – Définition & Brainstorming



### ↳ Solidarité

La solidarité traduit l'idée d'une interdépendance entre individus, qu'elle soit librement consentie, ou subie. Par exemple, la sécurité sociale française est basée sur une solidarité intergénérationnelle. C'est le résultat des choix politiques qui s'enracinent dans des valeurs. Il n'est pas demandé aux individus s'ils sont d'accord ou non avec ce fonctionnement.

La solidarité au sein d'une société s'exprime en particulier envers les plus pauvres ou des groupes ou personnes vulnérables, à court, moyen ou long terme, à échelle locale ou mondiale. (Elle peut prendre la forme d'une aide pécuniaire, d'un soutien moral, ou d'une aide en nature (nourriture, etc.), de l'accueil de réfugiés, etc.

### ↳ Santé

D'après la définition de l'OMS (Organisation Mondiale de Santé), la santé se définit comme un état de bien-être complet, comprenant l'état physique, mental, social, environnemental... Cette définition de l'OMS n'a pas été modifiée depuis 1946. Donc la santé n'est pas seulement le fait d'être malade ou d'être atteint d'une infirmité. C'est une notion relative, ressentie par chaque individu. Aucune mesure réelle ne peut mesurer la santé, puisque la santé est le fait de satisfaire tous ses besoins (affectifs, nutritionnels, relationnels, sanitaires...). En médecine, la santé est l'absence de maladie.



Depuis la fin du XX<sup>e</sup> siècle, et en particulier depuis le Sommet de la Terre de Rio, on parle aussi de *solidarité Trans générationnelle* (ou envers les générations futures, et de *solidarité écologique*, thèmes retrouvés dans le projet de "Pacte de solidarité écologique" sur le site du ministère de l'Écologie. On parle également de *santé environnementale*, du fait que l'environnement, notamment lorsqu'il est pollué est un déterminant majeur de la santé.

**La prochaine commission Solidarité et Santé se déroulera le 8 avril 2020.**

**Le calendrier des commissions ainsi que les comptes rendus et les photos sont consultables sur le site du Conseil Départemental des Collégiens [www.collegiens76.fr](http://www.collegiens76.fr) et sur le site [www.arsene76.fr](http://www.arsene76.fr)**

